REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Rapport n° 19-07-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA COURSE DES COTEAUX DU DIMANCHE 29 MARS 2020

La Course des Coteaux est un évènement organisé chaque année sur le territoire de la commune. Elle a pour objet de réunir autour d'une manifestation à caractère sportif un public intergénérationnel des enfants les plus jeunes aux séniors.

Afin de définir les conditions d'organisation de cette épreuve sportive, et notamment d'intégrer les modalités d'inscription et de règlement en ligne, il vous est proposé d'adopter le règlement de la Course des Coteaux au titre de l'année 2020.

La Commission Jeunesse et sport, réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Délibération n° 19-07-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA COURSE DES COTEAUX DU DIMANCHE 29 MARS 2020

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du Sport,
Considérant l'organisation par la commune de la Course des Coteaux le dimanche 29 mars 2020,
Considérant qu'il convient d'adopter le règlement relatif à l'organisation de cette épreuve sportive,
Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et sport réunie le 3 décembre 2019,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'adopter le règlement de la Course des Coteaux 2020, ci-joint, dont les dispositions prennent effet à l'ouverture des inscriptions, soit le 13 janvier 2020.

Article 2 : de préciser que tous les autres documents relatifs à l'organisation de la Course des Coteaux adoptés antérieurement sont abrogés.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET